

Année 2015
Club

Date d'effet de licence : date de l'envoi de la licence et du paiement (cachet de la poste faisant foi ou date visée par le responsable de la structure). Au plus tôt le 1er octobre 2014 pour les nouveaux licenciés et les changements de type de licence. Le 1er janvier 2015 pour les renouvellements de licence. **Date expiration de la licence :** 31 décembre 2015.
Date d'effet de l'assurance : se référer aux notices d'informations légales jointes.

- 1**
- 1^{re} adhésion à la FFVL
 - Renouvellement
Estimation de vos heures de pratique en 2014
 - Complément

DISCIPLINES

	Principale (1 choix)	Secondaire(s) (plusieurs choix possibles)
Aile delta		
• Souple	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Rigide	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parapente		
• Voltige	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Mini voile	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Cage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Speed-riding	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Kite		
• Kitesurf	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Snowkite	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Buggy	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Mountain-board	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Roller	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Catakite	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Boomerang		
• <input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cerf-volant		
• Statique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Acrobatique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Combattant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Indoor	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Vol à voile ULM Pendulaire/ Paramoteur/ Multi-axe

2 **Date de prise de licence**

___ / ___ / ___

Nom club FREJUS KITE SURF (FKS)

N° 01095

3 **N° de licencié (si renouvellement)** (7 chiffres + 1 lettre)

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____ Pays _____

Tél. ou port. _____ Profession _____

Email _____

4 CNIL (loi 78-17 du 6/1/1978 - art.39 et suivants), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations qui vous concernent, veuillez vous adresser à licences@ffvl.fr

- je n'autorise pas la FFVL à communiquer mes coordonnées aux membres de mon club/école, CDVL, Ligue
- je n'autorise pas la FFVL à communiquer mes coordonnées à des tiers (organismes commerciaux)
- je n'autorise pas la FFVL à afficher mes options de licence et assurances sur le site internet
- je ne souhaite pas recevoir les alertes sécurité les informations générales sur la FFVL

5 **Certificat médical : À remplir OBLIGATOIREMENT**

OUI Signature obligatoire

6 **La validité :** première licence : datant de moins d'un an (30 jours en dessous de 14 ans)
Périodicité : renouvelable tous les ans pour les compétiteurs, les mineurs et les publics spécifiques
Tous les 3 ans pour les 18 à 40 ans - Tous les 2 ans pour les plus de 40 ans

Je déclare être en possession et avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie conforme aux conditions ci-contre.

Praticant handicapé. Voir formulaires : <http://federation.ffvl.fr/pages/handicap-temporaire-ou-permanent>

7 **Assurances optionnelles**

8 **Notre cotisation fédérale**
comprenant une assurance en responsabilité civile (RC) couvrant les dommages corporels et/ou matériels que vous pourriez causer aux tiers.
Contrats **CATLIN n° HG6000466666** et **HG9000466662**. Notices d'information en annexe.

- Extension RC emport de passager catakite et buggy 29.00 €
- Extension ULM monoplace paramoteur/ pendulaire/multi-axes 42.00 €
- Extension ULM biplace paramoteur/ pendulaire /multi-axes 251.00 €

Individuelle accident (IA)

IA : individuelle accident. **Vivement conseillée.** L'IA pratiquant couvre vos dommages corporels, L'IA passager ceux de votre passager. Elle comprend : décès/invalidité + frais médicaux et thérapie sportive. Voir notice d'information **CHU BB n° 648.1.2654** en annexe.

Delta / parapente / speed-riding :

- IA - niveau 1 : capital 10000 € 22.40 €
- IA - niveau 2 : capital 16000 € 31.30 €
- IA - niveau 3 : capital 25000 € 54.40 €

Kite /cerf-volant / boomerang :

- IA - niveau 1 : capital 10000 € 17.92 €
- IA - niveau 2 : capital 16000 € 25.04 €
- IA - niveau 3 : capital 25000 € 43.52 €

Nom et prénom du bénéficiaire en cas de décès (si différent des ayants droit)

- IA - Passagers biplace delta/parapente 31.30 €
- IA - Passagers catakite ou buggy 25.04 €

Assistance rapatriement (AR)

Prise en charge et organisation de l'assistance et du rapatriement de l'assuré bénéficiaire suite à un accident de vol libre en France et à l'étranger. Frais de recherche et de secours en mer, désert, montagne (y compris hors piste) à hauteur de 10 000 € TTC.

Contrat **MUTUAIDE n° 3494**. Voir notice en annexe.

- | | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| | 12 mois | 15 mois |
| AR - delta/parapente/speed-riding | <input type="radio"/> 50.00 € | <input type="radio"/> 62.50 € |
| AR - delta/parapente pour vos passagers en biplace | <input type="radio"/> 50.00 € | <input type="radio"/> 62.50 € |
| AR - kite /cerf-volant /boomerang | <input type="radio"/> 45.00 € | <input type="radio"/> 56.25 € |
| AR - kite par passager embarqué (catakite) | <input type="radio"/> 45.00 € | <input type="radio"/> 56.25 € |

Pour souscrire une assistance temporaire (maximum 9 jours). Contacter Air Courtage.

Protection juridique (PJ)

Conseil, informations juridiques pour défendre au mieux vos intérêts, que se soit devant une juridiction civile, administrative ou pénale. Contrat **PROTEXIA France N° 774484**. Dispositions générales disponibles sur ffvl@ffvl.fr. 8.00

Assurance du matériel

Voir formulaire spécifique joint.

TOTAL ASSURANCES D

9 **TOTAL (A+B+C+D)** par chèque libellé à l'ordre de la FFVL - En cas de complément : n'oubliez pas de déduire le montant déjà payé

Afin de répondre aux obligations définies par l'article L. 321-1 du code du sport, la FFVL a souscrit des garanties d'assurance couvrant la responsabilité civile de ses licenciés. Il appartient à l'adhérent de choisir la licence correspondant à sa pratique. Les assurances complémentaires proposées par la FFVL sont facultatives.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des documents joints au présent formulaire et en accepter les conditions :

- notices d'informations légales prévues par L321.6 du Code du Sport ;
- contre-indications médicales à la pratique ;
- informations fédérales sur la licence.

10

Signature OBLIGATOIRE de l'adhérent
(ou du responsable légal pour les mineurs)